

Modifications au programme de lutte contre l'alcool et les drogues

Aller de l'avant : la réglementation des courses de chevaux en Ontario

BULLETIN D'INFORMATION n° 35

24 mars 2017 – À la suite de consultations auprès des participants aux courses de chevaux et d'études sur les pratiques exemplaires hors de l'Ontario, la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (CAJO) a le plaisir d'annoncer que les *Règles sur les courses* pour les chevaux Standardbred et Thoroughbred ont été révisées. En vigueur dès le 1^{er} avril 2017, ces révisions reflètent les modifications apportées au programme de lutte contre l'alcool et les drogues de consommation humaine.

Le programme a subi trois principaux changements :

- La CAJO a revu le concept de poste essentiel pour la sécurité et a établi un protocole à appliquer pour déterminer quels sont ces postes;
- Elle a défini et clarifié ce qui constitue une substance interdite, terme qui englobe le cannabis et les produits du cannabis;
- Des mesures de dépistage sur place de toutes les substances interdites ou d'usage restreint, et non seulement de l'alcool, entreront en vigueur le 1^{er} avril 2017.

On trouvera un compte rendu détaillé des modifications dans les directives suivantes, publiées sur le site Web de la CAJO au www.agco.on.ca :

- [Directive Standardbred No 1 – 2017 Révision des règles en matière d'alcool et de drogues – humain](#)
- [Directive Thoroughbred No 1 – 2017 Révision des règles en matière d'alcool et de drogues – humain](#)

La CAJO poursuivra sa collaboration avec les intervenants du secteur en vue de la mise en œuvre du programme modifié pour la prochaine saison des courses.